

L'OBSERVATOIRE du MARCHÉ des SERVICES TELECOMS en FRANCE (données pour le deuxième trimestre 2009).

Pour consulter ces chiffres dans leur intégralité :

- en [html](#)

- en [pdf](#)

En voici les principales tendances :

1/ concernant les INDICATEURS de CONSOMMATION des FRANCAIS

facture moyenne par ligne (en € HT) : 36 € par ligne fixe et 26,9 € par client mobile

facture moyenne par abonnement (en € HT) :

29,9 € pour le téléphone fixe sur RTC / 3,6 € pour le téléphone fixe sur des box

(communications hors forfait) / 8,1 € abonnement Internet bas débit / 23,9 € abonnement Internet haut débit

trafic moyen : 4h10 par ligne fixe / 2h16 par client mobile

nombre de SMS émis : 82 par client mobile (dont 98,7 pour les forfaits et 47,9 pour les cartes prépayées)

2/ DONNEES MACRO

Les revenus des opérateurs : 11 milliards d'€ au T2 (+ 0,5% sur un an)

Les revenus du fixe diminuent (pour la première fois depuis 2006) : 2,5 milliards d'€ (- 6% sur un an)

Les revenus mobiles : 4,7 milliards d'€ (dont 20% pour la data)

3/ Le FIXE

Nombre d'abonnements : 40,9 millions (+ 1,7%)

Les abonnements IP (sur des box) représentent désormais 38% de l'ensemble des abonnements

La proportion de lignes téléphonique ne supportant plus qu'un abonnement RTC classique regresse à 56% (vs 63% un an plus tôt)

Le volume de trafic depuis des postes fixe est en repli (- 2,2% sur un an)

Les communications émises depuis des box constituent la moitié des appels téléphoniques émis depuis un poste fixe (48,4% pour être précis)

3/ HAUT DEBIT

Le nombre d'abonnements à Internet atteint 19,4 millions (dont 18,7 millions en haut débit, + 12 % sur un an)

4/ Le MOBILE

Nombre d'abonnés : 59,2 millions, dont 68,5% en forfait

Cartes SIM data *only* : 1,5 million

Le trafic mobile est en léger repli : 25,6 milliards de minutes (- 1,3% sur un an)

Écrit par Claire

Jeudi, 05 Novembre 2009 11:01 -

FIN des EXCLUSIVITES de COMMERCIALISATION de l'I-PHONE en FRANCE

L'Autorité de la Concurrence a annoncé cet après-midi que, quelques mois après les mesures d'urgence prononcées par l'Autorité de la Concurrence (le 17 décembre 2008), Apple et Orange s'engagent à renoncer aux exclusivités portant sur l'I-Phone.

- le [communiqué](#) de l'Autorité de la Concurrence

- l' [Avis](#) rendu par l'Arcep au Conseil de la Concurrence le 4 novembre 2008

Source ARCEP